

Activités extrascolaire de l'ASBL « Activités sportives, culturelles et de loisirs de
Ganshoren »,
soutenue par la Commune de Ganshoren



INSCRIPTION ATELIER DU MERCREDI 2013-2014

INSCRIPTION AVEC PRIORITÉ AUX HABITANTS DE GANSHOREN

Pour les Ganshorenois : Dès le 11 septembre 2013

1. Téléphoner au 02/427.92.98 pour vérifier la disponibilité des places
2. Transmettre dans les 5 jours le formulaire d'inscription (en ligne sur le site de la Commune ou à la Maison communale, au pavillon « les Tarins », au Hall des Sports, aux écoles communales, à la ludothèque « la Toupie ») + fiche santé + preuve du paiement au Service Jeunesse, Pavillon « Les Tarins », avenue Mathieu de Jonge 42
3. Une confirmation de l'inscription vous sera communiquée par téléphone.

Les ateliers proposés

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> ATELIER RECREATIF | <input type="checkbox"/> ATELIER MULTIDYNAMO |
| <input type="checkbox"/> ATELIER THEATRE | <input type="checkbox"/> ATELIER NATATION |
| <input type="checkbox"/> ATELIER DECOUVERTE | |

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Equipe d'animation des Tarins 02/427.92.98 dès 11h00

UN FORMULAIRE PAR ENFANT

Coordonnées de l'enfant (A COMPLETER EN MAJUSCULES) :

Nom : Prénom : sexe : F/G

Né le..... Nationalité :

Domicilié : commune..... code postal.....

rue/av..... n°..... boîte

Fréquentant l'école

Maternelle Primaire Secondaire

Sabrina BARAKA
Échevine de la Jeunesse Francophone, des Animations Urbaines
et des Classes Moyennes

ATELIER RECREATIF

Pour 12 enfants de 4 à 6 ans.

Seront proposées aux enfants différentes activités amusantes qui éveilleront leur créativité. Les enfants comprendront qu'avec pas grand-chose On peut faire de grandes choses ! Et cela, en favorisant la découverte de soi et du groupe. Respect, plaisir, amusement ...

Participation aux frais : 99 € pour les Ganshorenois
132 € pour les hors Ganshorenois

ATELIER THEATRE

Pour 24 enfants de 6 à 15 ans.

Cet atelier a pour objectif de faire découvrir les possibilités du corps et de la voix : théâtre, improvisation, relaxation, expression corporelle, gestion de l'espace, développement de l'imaginaire au travers d'exercices ludiques et originaux ; pour les timides et moins timides.

Participation aux frais : 99 € pour les Ganshorenois
132 € pour les hors Ganshorenois

ATELIER DECOUVERTE

Pour 12 enfants de 7 à 12 ans.

Faire découvrir aux enfants les livres, le scrapbooking, faire une BD à l'aide de photos, apprendre à créer son propre livre avec son imagination, etc.

Participation aux frais : 99 € pour les Ganshorenois
132 € pour les hors Ganshorenois

ATELIER MULTIDYNAMO

Pour 12 enfants de 9 à 12 ans.

Les enfants découvriront la culture sous différentes facettes et les différents sports possible.

Participation aux frais : 132 € pour les Ganshorenois
165 € pour les hors Ganshorenois

ATELIER NATATION

Pour 24 enfants de 6 à 12 ans.

L'atelier a pour objectifs d'explorer le milieu aquatique et d'acquérir les différentes techniques de nage.

Participation aux frais : 165 € pour les Ganshorenois
198 € pour les hors Ganshorenois

Mode de paiement

Paiement : 1 VIREMENT PAR ENFANT PAR COMPTE BANCAIRE UNIQUEMENT

Virement émis à partir du compte n° BE.....

de M / Mme

sur le compte du Service Jeunesse **BE31 0680 7494 5055** BIC GKCCBEBB

avec la communication obligatoire : **ACT MERCREDI nom + prénom de l'enfant**

Le remboursement éventuel s'effectuera sur le n° de compte mentionné.

Identité de la personne de contact (parent, tuteur ou personne responsable légalement de l'enfant)

Le (la) soussigné(e).....

Domicilié(e) : commune.....code postal

rue/av.....N°.....boîte.....

Tel privé.....Tel professionnel :Gsm.....

Adresse email.....

déclare avoir pris connaissance du règlement d'ordre intérieur et du projet d'accueil et s'engage à les respecter.

Fait à, le

Signature

➔ Pour valider l'inscription, transmettre ou déposer ce **FORMULAIRE + PREUVE DE PAIEMENT + FICHE DE SANTÉ COMPLÉTÉE** à la Maison communale à l'attention du Service Jeunesse, avenue Charles-Quint 140, Ganshoren. NI FAX, NI EMAIL

IMPORTANT

En dehors de la personne de contact ci-mentionnée, les personnes qui ont l'autorisation de reprendre l'enfant en fin d'activité sont les suivantes :

1.....

2.....

3.....